

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 septembre 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : MMES Nadine Lelièvre, conseillère
 Murielle Couture, conseillère
 MM. Réjean Desbois, conseiller
 Réal Roussy, conseiller
 Roland Vallée, conseiller
 Jacques Roussy, conseiller

Est absent : M. Léo Lelièvre, maire

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Réal Roussy, maire suppléant.

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2016-09-146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 9 août 2016
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Adoption du règlement numéro 2016-309 modifiant le règlement no 2014-297 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 8- Adoption du règlement numéro 2016-310 modifiant le règlement no 2012-284 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 9- Ponceaux entrées privées – Rue Alex-Marc-Antoine
- 10- Servitude champ d'épuration de la Chapelle
- 11- Don – Centre d'action bénévole La Grande Corvée – Yannick Bélanger
- 12- Autres sujets : Assurance collective – Nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire
Disposition d'un immeuble excédentaire - MTMDET
Demande de modification du règlement de zonage pour permettre les 7 logements dans la zone 19-CH
Demande d'appui – Quai de Chandler
TVCGR – Membership et vœux de Noël
Demande de soumissions – Pavage rue Alex-Marc-Antoine
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2016-09-147

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2016

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 9 août 2016 tel que rédigé.

2016-09-148

CORRESPONDANCE

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois d'août 2016.

2016-09-149

Liste des comptes du journal des déboursés et rapport des salaires nets

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois d'août 2016.

2016-09-150

Liste des comptes fournisseurs

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois d'août 2016. En y ajoutant la facture de Permaligne au montant 4 415.04 \$ et LSAG arpenteur géomètre 321.93 \$.

Les membres du conseil municipal ont reçu le règlement numéro 2016-309, vendredi le 9 septembre 2016 et il y a dispense de lecture pour ce règlement.

2016-09-151

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-309 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2014-297 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2016-309 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus.

Les membres du conseil municipal ont reçu le règlement numéro 2016-310, vendredi le 9 septembre 2016 et il y a dispense de lecture pour ce règlement.

2016-09-152

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-310 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2012-284 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2016-310 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés.

2016-09-153

PONCEAUX D'ENTRÉES PRIVÉES – RUE ALEX-MARC-ANTOINE

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux d'entrées privées dans la rue Alex-Marc-Antoine ne respectent pas la largeur maximum de 6 mètres tel qu'il est prévu au règlement numéro 144-94 concernant les ponceaux d'entrées privées ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal modifie son règlement sur les entrées privées.

2016-09-154

AVIS DE MOTION - PONCEAUX D'ENTRÉES PRIVÉES

Avis de motion est donné par Murielle Couture qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro 2016-312 concernant les ponceaux d'entrées privées.

2016-09-155

SERVITUDE CHAMP D'ÉPURATION DE LA CHAPELLE

CONSIDÉRANT QU'une entente verbale, pour une servitude dans le but de construire un champ d'épuration, avait été conclue avec monsieur et madame Célestin Lapierre ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux personnes sont décédées avant la signature de la servitude et que l'héritière madame Diane Lapierre a refusé d'accorder la servitude ;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entamées auprès de M. Bernard Young, Mme Rita Birmingham et M. Gilles Young afin de construire un champ d'épuration sur le terrain de M. Gilles Young et d'obtenir des servitudes de ces trois personnes ;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont disposées à accepter les servitudes en échange de la construction d'un deuxième champ d'épuration qui servirait éventuellement à Mme Rita Birmingham ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de construire un deuxième champ d'épuration qui servira éventuellement à Mme Rita Birmingham et que les coûts de construction feront partie du projet FAO de la petite chapelle.

2016-09-156

DON – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LA GRANDE CORVÉE – YANNICK BÉLANGER

Monsieur le Maire a donné 25 \$ au Centre d'action bénévole La Grande Corvée pour venir en aide à M. Yannick Bélanger.

2016-09-157

ASSURANCE COLLECTIVE – NOMINATION DE LA FQM/ADMQ A TITRE DE MANDATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalités ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-Hewitt pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la Municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la Municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la Municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

2016-09-158

DISPOSITION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE - MTMDET

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), offre à titre gratuit, en application des dispositions de l'article 11.5.1 de la Loi sur le ministère des Transports, un immeuble public excédentaire, soit une partie du lot 986 du rang C, qui pourra être regroupée à notre propriété dans le cadre de la rénovation cadastrale ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte l'entente de consentement du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'immeuble suivant : une partie du lot 986 du rang C enregistrée en vertu de l'acte publié sous le numéro 68627 du canton Percé, d'une superficie approximative de 316.24 mètres carrés.

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente de consentement.

2016-09-159

DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – MME CHRISTINE MOREAU ET M BERTRAND ANGLEHART

CONSIDÉRANT QUE Mme Christine Moreau et M. Bertrand Anglehart désirent acquérir un bâtiment dans la zone 19-CH et le transformer en immeubles à 7 logements;

CONSIDÉRANT QU' il n'est pas permis dans cette zone de construire des immeubles à 7 logements ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande à madame Christine Roussy de la MRC du Rocher-Percé de préparer la modification du règlement de zonage afin de permettre la construction d'immeuble à 7 logements dans la zone 19-CH.

2016-09-160

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE IMMEUBLE À 7 LOGEMENTS ZONE 19-CH

Avis de motion est donné par Réjean Desbois qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre les immeubles à 7 logements dans la zone 19-CH.

2016-09-161

DEMANDE D'APPUI – QUAI DE CHANDLER

CONSIDÉRANT QUE Transport Canada a annoncé la fermeture du quai de Chandler pour décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le CTMA ne pourra plus accoster à Chandler et que la région ne peut se permettre la perte de retombées économiques qui ne sont pas négligeables pour nos commerçants (environ 300 000 \$ par année) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal appuie la Ville de Chandler dans sa demande auprès de Transport Canada pour effectuer les travaux nécessaires afin que le quai puisse accueillir le CTMA.

2016-09-162

TVCGR – MEMBERSHIP ET VŒUX DE NOËL

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte d'être membre de la TVCGR au montant de 50 \$ et autorise la diffusion des vœux de Noël au coût de 50 \$.

2016-09-163

DEMANDE DE SOUMISSIONS - PAVAGE RUE ALEX-MARC-ANTOINE

Il est proposé Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à demander des soumissions pour le pavage de la phase trois de la rue Alex-Marc-Antoine conditionnellement à l'approbation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'électrification des transports.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 : 07 heures et elle s'est terminée à 20 : 14 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2016-09-164

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 15 heures.

Réal Roussy, maire suppléant

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier